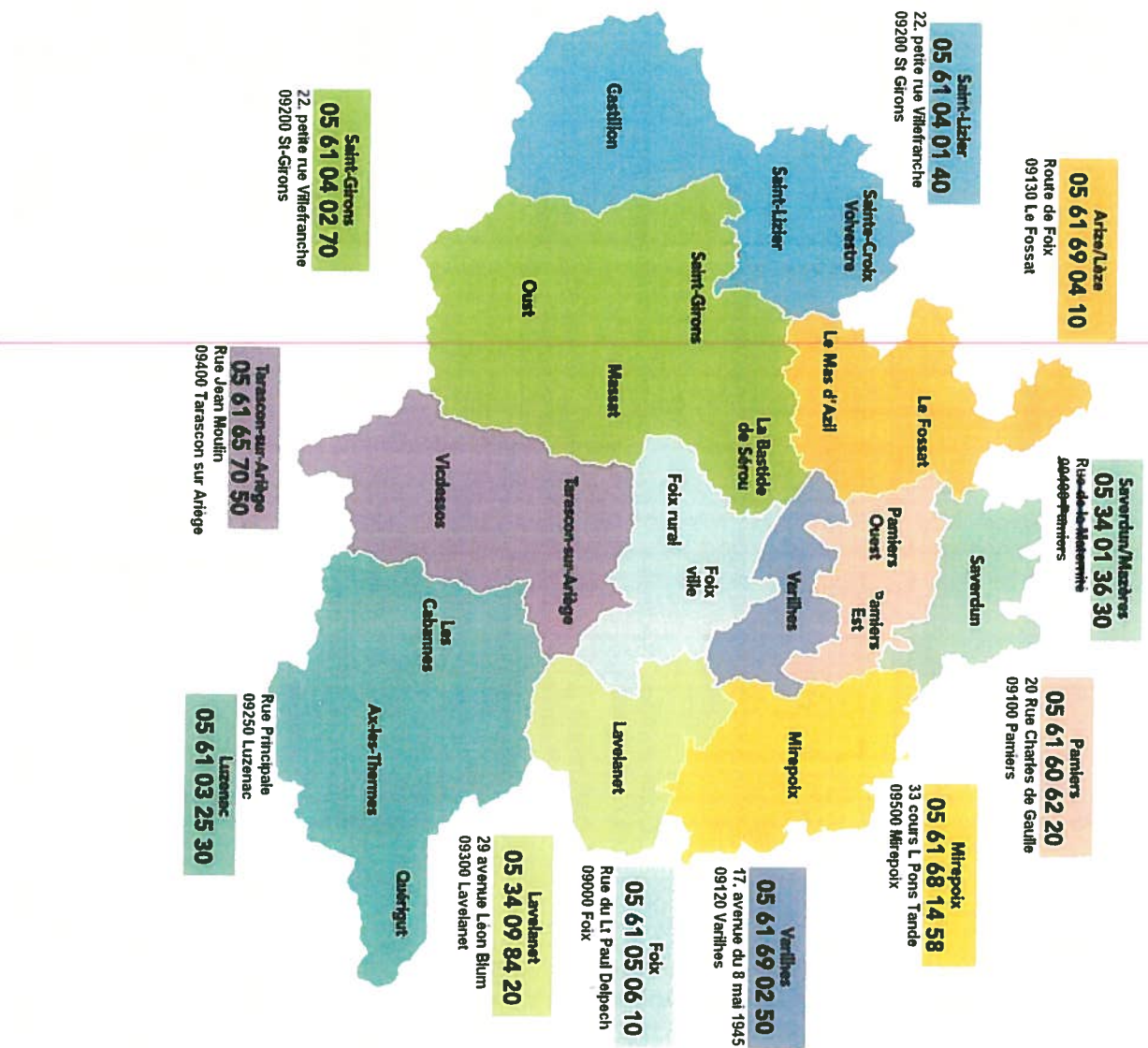


# Cordonnées des Centres Locaux de l'A.D.S assurant la mission de P.M.I.

# Qu'est-ce que la P.M.I.?

## Protection Maternelle Infantile

Mission du Conseil Départemental



© Jullienfrimaps  
www.cramel.org.com



La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est formée de sages-femmes, de médecins, d'infirmières, de puéricultrices et de conseillères conjugales et familiales.

La PMI propose des actions gratuites de prévention médicale, sociale et psychologique, en complémentarité avec le médecin traitant. De nombreux services sont ainsi offerts aux femmes, aux couples, aux familles, aux femmes enceintes, aux enfants de moins de 6 ans et aux jeunes.

### ⇒ Vous attendez un enfant:

Le Conseil Général met à votre disposition un personnel qualifié au sein des Centres Locaux (sages-femmes, infirmières, puéricultrices, médecins, conseillères conjugales et familiales), prêt à répondre soit à leur **permanence**, soit à **votre domicile** aux questions que vous vous posez.

**Les sages-femmes** sont à votre disposition pour assurer un suivi de grossesse habituel en liaison avec votre médecin ou gynécologue traitant. L'accompagnement de la sage-femme peut se faire de différentes façons selon vos besoins : informations et orientation, écoute, préparation à la naissance et à la parentalité, travail corporel de grossesse, examens médicaux, conseils en allaitement.

### ⇒ Votre enfant vient de naître et jusqu'à ses six ans:

les médecins de PMI et les puéricultrices vous proposent ,  
⇒ *des consultations infantiles,*  
⇒ *des vaccinations,*  
⇒ *des réponses aux questions que vous vous posez au sujet de votre enfant sur son développement, son alimentation, son éducation.*

Les centres locaux sont ouverts à tous. Ils proposent des services permettant à l'enfant de bénéficier du suivi nécessaire à un développement harmonieux (physique, psychomoteur, affectif et social), quelque soit son cadre de vie : la famille, le lieu d'accueil, l'école maternelle.



### ⇒ Vous cherchez un mode de garde:

Les équipes de P.M.I. assurent **l'agrément des assistants maternelles et des structures d'accueil collectif de la petite enfance** (crèches, multi-accueil, halte-garderies) et peuvent vous conseiller sur choix le mieux adapté à vos demandes.

### ⇒ Votre enfant va à l'école maternelle:

- Il va bénéficier, en votre présence, et à l'école
- *d'un bilan de santé global,*
- *d'un dépistage des troubles de la vision et de l'audition, du langage, etc*

### ⇒ A tous les moments de la vie, les centres c planification et d'éducation familiale,

Vous souhaitez parler seul(e), à deux ou en groupe, librement en toute confidentialité d'amour, du couple, du corps, de sexualité, de grossesse, de contraception...

Un médecin gynécologue et une conseillère conjugale et familiale vous accueilleront, pour:

- *Consultations médicales et gynécologiques relatives à la contraception à l'orthogénie,*
- *Délivrance gratuite de médicaments contraceptifs, de bilans biologiques aux mineures et aux personnes non assuré(e)s sociales,*
- *Délivrance gratuite de préservatifs,*
- *Dépistage anonyme du SIDA,*
- *Diagnostic de grossesse,*
- *Consultations pré et post IVG,*
- *Aide à la prise de décision,*
- *Entretiens de conseil conjugal et familial,*
- *Animation de groupes de paroles et d'expression.*